

Gouvernement et rebelles de Centrafrique signent un accord de paix

Le texte prévoit notamment la levée des barrages routiers, synonymes de racket

Fin du suspense et des rumeurs alarmistes. Le contenu de l'« accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine (RCA) », signé mercredi 6 février à Bangui par le gouvernement et quatorze groupes armés, qui devait rester confidentiel jusqu'au sommet de l'Union africaine (UA) des 10 et 11 février à Addis-Abeba, commence à circuler.

Destiné à ramener la stabilité et panser les plaies dans ce pays meurtri par les guerres civiles et les coups d'Etat, le texte, fruit de la patiente médiation de l'UA, se veut consensuel. D'où un savant dosage de dispositions – institutionnelle, politique, économique, judiciaire et sécuritaire – qui permettent au gouvernement et aux groupes armés de ne pas se renier et imaginer repartir sur de nouvelles bases. A condition, évidemment, que chacun joue le jeu, ce qui n'est pas le pari le moins risqué.

Par sept fois depuis 2012, tout ce qui a été signé – du simple cessez-le-feu jusqu'à d'ambitieux plans de paix globale – n'a jamais tenu plus de quelques mois. Pourquoi celui-ci échapperait-il à cette malédiction? « Contrairement aux autres, cet accord a été préparé de manière plus minutieuse, dans le sens où les experts de l'UA ont pris le temps de rencontrer à plusieurs reprises les groupes armés de manière que, arrivés à Khartoum, nous puissions être en phase », explique le porte-parole gouvernement, Ange-Maxime Kazagui.

Le résultat de ces préliminai-

res – qui incluaient des cours d'initiation à la négociation destinés aux chefs de groupes armés – a dépassé les attentes. « En croisant les doigts, une signature en mars nous semble raisonnable », nous confiait un diplomate au début des négociations de Khartoum, le 24 janvier.

Sur le papier, des solutions ont été trouvées aux points les plus sensibles. L'amnistie exigée par les combattants aux mains sales? La mise en place d'une commission vérité, justice, réparation et réconciliation est la garantie, au regard d'expériences similaires, qu'ils ne seront pas inquiétés demain. Même si la Cour pénale internationale travaille sur plusieurs dossiers et que, à Bangui, le tribunal hybride chargé de juger les seconds couteaux se met en place. « Depuis des années, l'impunité a entretenu le cycle infernal de la violence. L'essentiel est de ne pas avoir franchi la ligne rouge de l'amnistie », se félicite Florent Geel, responsable Afrique à la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme.

Le prix à payer est lourd

Concernant la reconversion des anciens chefs de guerre et de leurs hommes, qui s'engagent à la « cessation immédiate, complète et irrévocable des hostilités [et] à la dissolution intégrale des groupes armés », plusieurs pistes sont explorées. Elles conduisent, par exemple, à la réintégration de ceux qui furent autrefois dans la fonction publique, ou bien l'en-

trée en politique, dans l'armée ou dans la vie civile par le biais de programmes socio-économiques divers. Autant de dispositions qui figuraient dans les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration précédents et qui ont tous échoué.

Car si l'accord offre une porte de sortie, le prix à payer est lourd. Il sonne le glas des plus juteuses activités des seigneurs de guerre. Les signataires se sont en effet engagés à « renoncer à l'exploitation illicite des ressources naturelles et au trafic illégal des armes et munitions ». Ils promettent également « de ne pas obstruer la libre circulation des personnes et des biens ». Autrement dit, la fin des barrages sur les routes et du racket afférent.

Pour Jeffrey Hawkins, ex-ambassadeur américain à Bangui et chercheur à l'IFRI, c'est un point susceptible de faire échouer l'accord. « Ils contrôlent des trafics lucratifs – diamants, or, bétail – et, dans un avenir proche, ni l'Etat ni l'opération de maintien de la paix des Nations unies ne seront capables de mettre fin à leurs déprédations à l'intérieur d'un grand pays incontrôlé et instable. Vont-ils vraiment échanger le contrôle des mines et les barrages sur les axes de transhumance contre une amnistie et quelques postes à Bangui? » Un observateur français en vient à se demander si « ces chefs de milice ont bien lu ce qu'ils signaient, à moins qu'ils n'aient décidé de ne pas le respecter. Or, l'application de l'accord repose sur leur bonne volonté. » ■

CHRISTOPHE CHÂTELOT